



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

médecine scolaire et universitaire

Question écrite n° 72515

## Texte de la question

M. Jean-Claude Lefort attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur le manque d'infirmières dans les établissements scolaires. L'importance de la présence, dans chaque école, d'une infirmière ou d'un infirmier n'est plus à démontrer. En 1997, le parlement des enfants a désigné majoritairement une proposition de loi visant à assurer la présence d'une infirmière par école. La ministre déléguée affirmait soutenir cette proposition et la faire venir en débat, pour adoption, à l'Assemblée nationale. Or, à l'heure actuelle, il existe seulement 5 800 infirmières et infirmiers pour 55 000 écoles, 7 500 collèges et lycées et deux millions d'étudiants. Le Syndicat national des infirmières et conseillères de santé (SNICS) estime à 12 287 le nombre de créations de postes nécessaires « pour renouer avec une politique de prévention digne de ce nom ». Cette situation soulève deux problèmes. Un problème de santé publique alors que l'actualité met en lumière tant de difficultés pour la santé physique et morale des jeunes. Un problème de démocratie lorsqu'on ne prend pas en considération une proposition faite par des enfants. Il lui demande en conséquence quelles dispositions il entend prendre pour qu'il soit remédié à ce déficit criant en infirmières dans les établissements scolaires et que soit adoptée la proposition de loi du parlement des enfants.

## Données clés

**Auteur :** [M. Jean-Claude Lefort](#)

**Circonscription :** Val-de-Marne (10<sup>e</sup> circonscription) - Communiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 72515

**Rubrique :** Enseignement

**Ministère interrogé :** éducation nationale

**Ministère attributaire :** jeunesse, éducation nationale et recherche

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 4 février 2002, page 522